Envoyé en préfecture le 14/03/2019
Reçu en préfecture le 14/03/2019
Affiché le
ID : 085-200000099-20190305-DELIB19_04-DE

FONTENAY SUD-VENDÉE DÉVELOPPEMENT

N° 19.04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT

L'an deux mille dix-neuf le 05 du mois de MARS.
14h00 heures s'est réuni le Comité Syndical du Syndicat Mixte FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT Dûment convoqué salle de réunion 2 à la Maison de l'Entreprise et du Territoire, 16 rue DE l'Innovation, à Fontenay le Comte le : 05 Mars 2019

PRESENTS :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY -VENDEE

ALAIN BIENVENU	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DU LANGON
YVES BILLAUD	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE SAINT MICHEL LE CLOUCQ
MICHEL BIRE	DELEGUE TITULAIRE	CONSEILLER MUNICIPAL DE FONTENAY LE COMTE
HUGUES FOURAGE	DELEGUE TITULAIRE	CONSEILLER MUNICIPAL DE FONTENAY LE COMTE
MICHEL HERAUD	DELEGUE TITULAIRE	ADJOINT A LA MAIRIE D AUCHAY SUR VENDEE
ALAIN REMAUD	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DU POIRE SUR VELLUIRE
FRANCIS RIVIERE	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE SAINT CYR DES GATS
MICHEL TAPON	DELEGUE TITULAIRE	PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY VENDEE, MAIRE DE SERIGNE
STEPHANE BOUILLAUD	DELEGUE SUPPLEANT	CONSEILLER MUNICIPAL DE FONTENAY LE COMTE
CLAUDINE PLAIRE	DELEGUEE SUPPLEANTE	ADJOINTE AU MAIRE DE FONTENAY LE COMTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE-SEVRE-AUTISE

DANIEL DAVID	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE BENET
ELISABET LEBON	DELEGUEE TITULAIRE	MAIRE DE SAINT HILAIRE DES LOGES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE

OLIVIER BAZIREAU	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE MENOMBLET
JOSEPH BONNEAU	DELEGUE TITULAIRE	CONSEILLER MUNICIPAL DE LA CHATAIGNERAIE
LOUIS MARIE BRIFFAUD	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE BREUIL BARRET
YVON GORMAUD	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE D'ANTIGNY
CHRISTIAN GUENION	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE SAINT MAURICE DES NOUES
VALENTIN JOSSE	DELEGUE TITULAIRE	PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT, MAIRE DE MOILLERON SAINT GERMAIN

ABSENTS :

DANIEL AUBINEAU	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE FOUSSAIS PAYRE
ANNE-MARIE COULON	DELEGUEE TITULAIRE	MAIRE DE MOUZEUIL ST MARTIN-CONSEILLERE DEPARTEMENTALE

Envoyé en préfecture le 14/03/2019
Reçu en préfecture le 14/03/2019
Affiché le
ID : 085-200000099-20190305-DELIB19_04-DE

MARIE-THERESE FROMAGET	DELEGUEE TITULAIRE	MAIRE MARSAIS-STE-RADEGONDE
LUDOVIC HOCBON	DELEGUE TITULAIRE	ADJOINT VILLE DE FONTENAY LE COMTE
JEAN-MICHEL LALERE	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE FONTENAY LE COMTE
JEAN PIERRE ROUX	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE L'HERMENAULT
ANDRE BARBIER	DELEGUE SUPLLEANT	ADJOINT AU MAIRE DE PISSOTTE
STEPHANE BOUILLAUD	DELEGUE SUPPLEANT	CONSEILLER MUNICIPAL DE FONTENAY LE COMTE
LESLIE GAILLARD	DELEGUEE SUPPLEANTE	ADJOINTE AU MAIRE DE FONTENAY LE COMTE
MYRIAM GARREAU	DELEGUE SUPPLEANT	ADJOINTE AU MAIRE DE FONTENAY LE COMTE
PATRICK GRAYON	DELEGUE SUPPLEANT	CONSEILLERE REGIONALE
BERNARD GUERIN	DELEGUE SUPPLEANT	MAIRE DE LONGEVES
LAURENT DUPAS	DELEGUE SUPPLEANT	MAIRE DE SAINT MARTIN DE FRAIGNEAU
JEAN PAUL MACORPS	DELEGUE SUPPLEANT	MAIRE DE VELLUIRE
DOMINIQUE MAZOUE	DELEGUE SUPPLEANT	CONSEILLER MUNICIPAL DE FONTENAY LE COMTE
JACQUES PAILLAT	DELEGUE SUPPLEANT	MAIRE DE POUILLE
PIERRETTE RAGUIN	DELEGUEE SUPPLEANTE	ADJOINTE AU MAIRE DE FONTENAYLE COMTE
JACKY ROY	DELEGUE SUPPLEANT	ADJOINTE AU MAIRE DE ST MICHEL LE CLOUCQ
SEBASTIEN ROY	DELEGUE SUPPLEANT	MAIRE DE VOUVANT
PIERRE BERTRAND	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE SAINT LAURENT DE LA SALLE
BERNARD BORDET	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE MAILLE
STEPHANE GUILLON	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DU MAZEAU
MICHEL BOSSARD	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE BOUILLE COURDAULT
DENIS LA MACHE	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE NIEUL SUR L'AUTISE
JEAN POUVREAU	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE SAINT SIGISMOND
MICHELE JOURDAIN	DELEGUEE SUPPLEANTE	ADJOINT AU MAIRE DE MAILLEZAIS
JEAN PAUL DUMOULIN	DELEGUE SUPPLEANT	MAIRE DE VIX
CLAUDY RENAULT	DELEGUE SUPPLEANT	MAIRE DE OULMES
CHRISTIAN HENRIET	DELEGUE SUPPLEANT	MAIRE DE XANTON CHASSENON
GILLES BOUTEILLER	DELEGUE SUPPLEANT	MAIRE DE SAINT-PIERRE LE VIEUX
CHARLES DE CERTAINES	DELEGUE SUPPLEANT	CONSEILLER MUNICIPAL DE DAMVIX
JEAN LOUIS MALLET	DELEGUE SUPPLEANT	MAIRE DE FAYMOREAU
ADELINE POUPLIN	DELEGUE SUPPLEANT	MAIRE DE PUY DE SERRE
DAMIEN CRABEIL	DELEGUE SUPPLEANTE	CONSEILLERE MUNICIPALE DE LIEZ
ERIC RAMBAUD	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE LA TARDIERE
	DELEGUE TITULAIRE	PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE- MAIRE DE BAZOGES EN PAREDS
JACQUES BOUDAUD	DELEGUE SUPPLEANT	MAIRE DE SAINT MAURICE LE GIRARD
ALAIN CAREIL	DELEGUE SUPPLEANT	MAIRE DE LA LOGE FOUGEREUSE
CHRISTIAN CHATELLIER	DELEGUE SUPPLEANT	MAIRE DE SAINT HILAIRE DE VOUST
JEAN CLAUDE PETORIN	DELEGUE SUPPLEANT	MAIRE DE CEZAIS
JEAN MARIE GIRAUD	DELEGUE SUPPLEANT	MAIRE DE CHEFFOIS
MARIE CHANTAL GUYONNET	DELEGUE SUPPLEANTE	MAIRE DE SAINT SULPICE EN PAREDS
CEDRIC MOREAU	DELEGUE SUPPLEANT	CONSEILLER MUNICIPAL DE THOUARSAIS BOUILDROUX
DANIEL MOTTARD	DELEGUE SUPPLEANT	MAIRE DE SAINT PIERRE DU CHEMIN

Y ASSISTENT :

MR CEDRIC DEKEYSER, PRESIDENT DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE SUD VENDEE

M. THIERRY DURAND, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FONTENAY VENDEE

M. BERTRAND DE LA BONNELLIERE, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAY DE LA CHATAIGNERAIE

MME KARINE GAUTREY DIRECTRICE DU POLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES FONTENAY VENDEE

MME ANNE PETERTIL, RESPONASBLE HABITAT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE SEVRE AUTISE

Envoyé en préfecture le 14/03/2019
Reçu en préfecture le 14/03/2019
Affiché le
ID : 085-200000099-20190305-DELIB19_04-DE

MME SABRINA PHELIPEAU, SECRETAIRE-GESTIONNAIRE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT.

5 – DEBAT DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) - SCOT

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L L.141-4 et L.143-18,

Vu l'arrêté préfectoral n° 14 DDTM85 du 9 janvier 2015 arrêtant le périmètre du SCOT Sud-Est Vendée,

Vu la délibération du 11/05/2015 prescrivant l'élaboration d'un Schéma de cohérence territoriale sur le périmètre,

Vu le projet de projet d'aménagement et de développement durables, tel qu'il a été communiqué, au comité syndical leur a été annexée à note de synthèse jointe et tel qu'il est annexé à la présente délibération,

Considérant que le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.

Considérant qu'un débat doit avoir lieu au sein du comité syndical sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, au plus tard quatre mois avant l'arrêt du projet de plan local d'urbanisme,

Considérant que le PADD a, d'une part été établi sur la base d'un diagnostic territorial, lui-même établi au regard des prévisions économiques et démographiques, notamment au regard du vieillissement de la population et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'agriculture, de préservation du potentiel agronomique, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services, et d'autre part sur l'état initial de l'environnement, et, qu'il s'appuie sur les axes stratégiques suivants :

1- **Un maillage métropolitain, urbain et villageois qui organise l'accroche, la structuration et la valorisation des flux**

2- **Une excellence patrimoniale qui révèle la singularité de Sud-Est Vendée, seuil du Marais et du Bocage**

3- **Un écosystème économique fertile et réceptif pour les initiatives locales**

Le Président du Syndicat invite les membres du COMITÉ SYNDICAL à débattre sur le projet de PADD, préalablement transmis.

Après avoir échangé sur le contenu du PADD,

Le Président du Syndicat propose aux membres du COMITÉ SYNDICAL :

DE CONSIDERER que, conformément aux dispositions de l'article L143-18 du Code de l'urbanisme, le comité syndical a débattu des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Envoyé en préfecture le 14/03/2019
Reçu en préfecture le 14/03/2019
Affiché le
ID : 085-200000099-20190305-DELIB19_04-DE

DE PRENDRE ACTE des échanges lors du débat sans vote sur les orientations générales du PADD portant sur l'élaboration du SCOT.

DE CONFIRMER que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération qui sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage au siège du Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement durant un mois.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A L'UNANIMITE : (DELIBERATION 19.04)

- **DE CONSIDERER** que conformément aux dispositions de l'articles L143-18 du Code de l'urbanisme, le comité syndical a débattu des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- **DE PRENDRE ACTE** des échanges lors du débat sans vote sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) portant sur l'élaboration du Schéma de COhérence Territoriale (SCoT).
- **DE CONFIRMER** que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération qui sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage au siège du Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement durant un mois.

Fait et délibéré à Fontenay le Comte
Le 05 Mars 2019

Le Président,

Valentin JOSSE